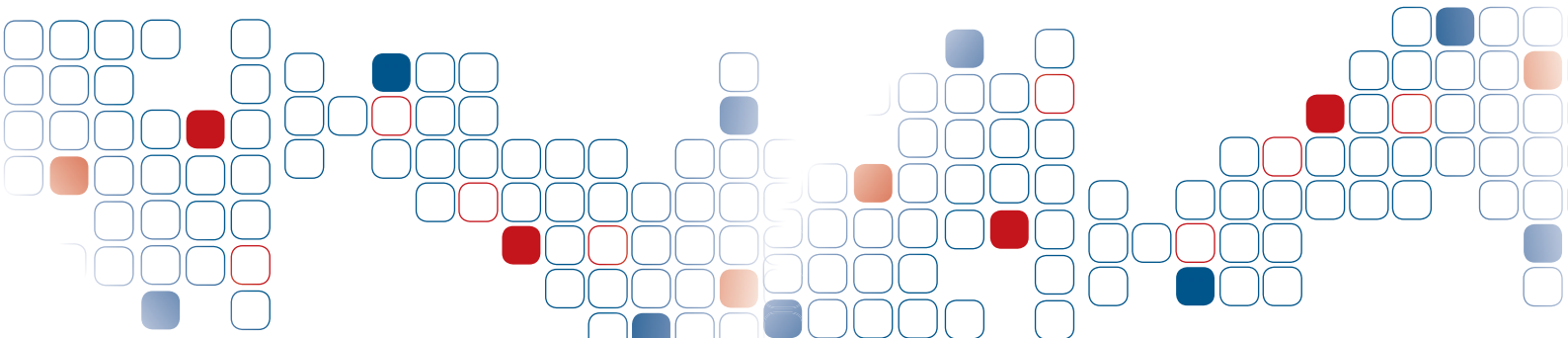


RAPPORT ANNUEL
2012
GROUPE CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

Crédit  Mutuel
Océan



ÉDITO

LA SÉCURITÉ D'UN MODÈLE PERTINENT.

Depuis trois ans, la presse économique mondiale salue les qualités du Crédit Mutuel. En 2011 comme en 2010, le magazine The Banker élisait le Crédit Mutuel « banque de l'année ». En 2012, Global finance, référence internationale en matière d'actualité financière, le consacrait « banque française la plus sûre ».

■ Plus de 28 000 nouveaux clients ont rejoint, l'an dernier, le Crédit Mutuel Océan qui exerce son activité sur un territoire attractif : Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée. En temps de crise, ils sont à la recherche de cette sécurité qui caractérise le mutualisme, un modèle plus que jamais pertinent.

■ En 2012, le Crédit Mutuel Océan a dépassé le cap des 10 milliards d'encours de crédit et continué à gagner des parts de marché pour atteindre 24,61 % en dépôts (+ 0,30) et 27,96 % en crédits (+ 0,60).

De fait, il est un acteur économique de référence dans sa région au-delà de ses activités de bancassurance. Le Crédit Mutuel Océan contribue, en effet, à la création et au développement des entreprises avec sa fondation Créavenir Océan (56 projets aidés en 2012) et sa filiale de capital-développement Océans Participations, avec 85 entreprises en portefeuille.

■ Le Crédit Mutuel Océan est aussi très attaché à la vitalité du mouvement associatif ; depuis trois ans, il a maintenu son niveau de partenariat pour contribuer à consolider le lien social ; il est ainsi un acteur sociétal qui accompagne les habitants de son territoire dans leur parcours de vie.

Les 1 229 administrateurs des 111 Caisses locales et les 1 418 salariés du Crédit Mutuel Océan sont impliqués dans un établissement solide dont le résultat 2012 s'est élevé à 38,6 millions d'euros. Ce bénéfice renforce les fonds propres qui atteignent 962 millions d'euros et conduisent à un ratio de solvabilité Bâle II de 26,8 %.

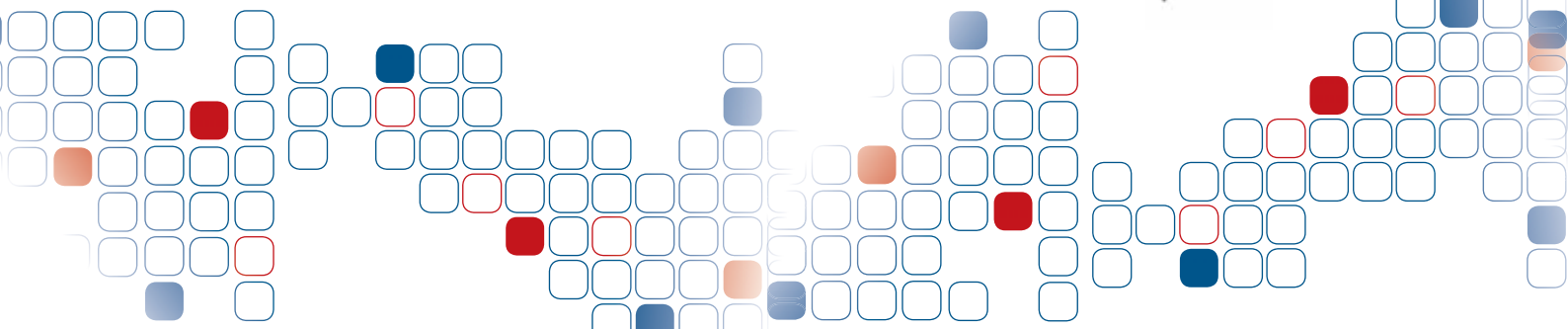


Jean-Luc MENET
Directeur Général

Handwritten signature of Jean-Luc Menet in black ink.

Joseph VRIGNON
Président Fédéral

Handwritten signature of Joseph Vrignon in black ink.



DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Luc MENET
Directeur Général
Luc CORTOT
Directeur Général Adjoint
Guy TATIN
Directeur Général Adjoint

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Antoine BENOIT
Directeur Ressources Humaines
et Communication Interne
Gérard BRUNEL
Directeur Financier
Dominique JACQUINET
Directeur Filiales
Marie-Claude MAGOIS
Directeur Conformité et Contrôle Permanent
Jacques ROCHER
Directeur Développement,
Offre, Services et Engagements

CONSEILS D'ADMINISTRATION FÉDÉRATION ET CAISSE FÉDÉRALE

Joseph VRIGNON
Président Fédéral
Jean-Pierre FLAHAUT
Vice-Président, Président de Secteur
Véronique BENOIST
Administrateur, Président de Secteur
Jacques-Yves CORNU
Administrateur, Président de Secteur
André LORIEU
Représentant du CMAR OCEAN
au Conseil d'Administration
de la Fédération

François NAULET
Administrateur, Président de Secteur
Jean-Claude PALVADEAU
Administrateur, Président de Secteur
Michel STUELSATZ
Administrateur, Président de Secteur
Marie-Armelle VINCEDEAU
Administrateur, Président de Secteur

AUTRES ADMINISTRATEURS

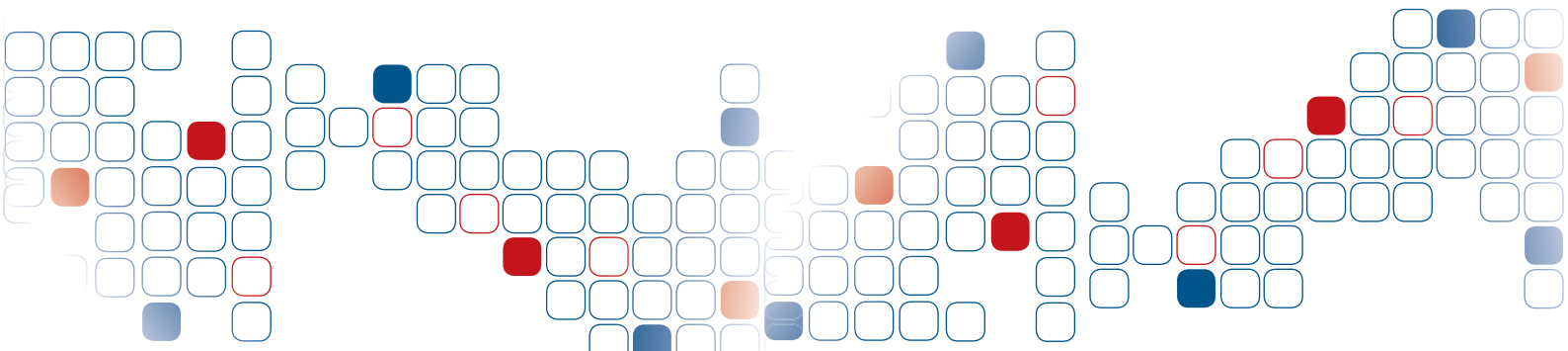
Jean-Pierre BERTHELOT
Jacques BESSEAU
Alain CAIGNON
Michel DAVIET
François DELIGNE
Jean-Claude FORTIN
Guy GAUFRETEAU
Alain GROLIER
Sébastien HAMEON
Christian HERIT
Robert JEANNEAU
Hélène LUSSAULT

Michel MARLIER
Jacques MICHOT
Jean-Louis POUVREAU
Louis-Marie PREAULT
Dominique PRIOUZEAU
Philippe RIAN
Liliane ROBERT
Michel ROQUIER
Maurice TOUMIT
Bernard TROGER
René VIAUD
Francine VRIGNON

COMMISSAIRES AUX COMPTES

STREGO
5 rue Albert Londres
44303 NANTES Cedex 03

MAZARS
Exaltis, 61 rue Henri Regnault
92075 LA DEFENSE Cedex





ORGANISATION

111 caisses locales
182 points de vente
579 600 sociétaires et clients
1 229 administrateurs
1 418 salariés
(effectif CDI présents au 31/12)

LE CRÉDIT MUTUEL OCÉAN
EST L'UNE DES 18 FÉDÉRATIONS
DU CRÉDIT MUTUEL.

SIEGE SOCIAL
34, rue Léandre Merlet - BP 17
85001 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
Tél. 02 51 47 53 00
Fax : 02 51 47 53 01
www.cmocean.fr

Etats Financiers

2012



Comptes Consolidés

Crédit  Mutuel
Océan

SOMMAIRE

– Bilan au 31 décembre 2012	8
– Compte de résultat au 31 décembre 2012	10
– Etat du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres	11
– Tableau de variation des capitaux propres	12
– Tableau des flux de trésorerie nette	13
– Annexe aux comptes consolidés 2012	15
Note 1 . Référentiel comptable	15
Note 2 . Faits marquants	15
Note 3 . Périmètre de consolidation	15
Note 4 . Principes et méthodes de consolidation	18
Note 5 . Principes et méthodes comptables	19
Note 6 . Information sectorielle	32
Note 7 . Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées du fait de la date de survenance	32
Note 8 . Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat	33
Note 9 . Informations sur l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres	50
Note 10 . Autres informations	51

Groupe bancaire adhérent à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le Crédit Mutuel Océan exerce son activité sur les départements de Charente-Maritime, Vendée et le sud des Deux-Sèvres.

L'entreprise mère se compose de :

- **111 Caisses Locales**, sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limitée. Le capital est détenu par les sociétaires.
- **La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO)**, société anonyme coopérative de crédit à capital variable, dont le capital est pour l'essentiel réparti entre les Caisses Locales.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan assure un triple rôle au sein du Groupe :

- organisme financier : banque des Caisses Locales,
- prestataire de services : fournisseur de moyens techniques,
- organisme employeur du personnel affecté en Caisses Locales et Caisse Fédérale ainsi que dans certaines filiales.

- **La Fédération du Crédit Mutuel Océan**, association régie par la loi de 1901 à laquelle adhèrent les Caisses locales et la Caisse Fédérale. Organe de contrôle et de représentation de ses adhérents, elle gère aussi les mécanismes de solidarité entre les Caisses Locales.

Les autres sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont détaillées dans l'annexe qui suit.

Sauf indications contraires, les montants figurant dans ce rapport sont exprimés en milliers d'euros

CREDIT MUTUEL BILAN CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

ACTIF	2012	2011	Notes
Caisse, Banques centrales	108 811	158 565	8.1.a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	19 550	6 596	8.2.a, 8.4
Instruments dérivés de couverture	33	247	8.3.a, 8.4
Actifs financiers disponibles à la vente	1 055 864	1 021 443	8.5
Prêts et Créances sur les Etablissements de crédit	2 426 687	1 903 959	8.1.a
Prêts et Créances sur la clientèle	10 081 559	9 620 229	8.6.a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 540	1 428	8.3.b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	29 584	47 084	8.7
Actifs d'impôts courants	93 982	97 062	8.9.a
Actifs d'impôts différés	43 618	35 010	8.9.b
Comptes de régularisation et actifs divers	220 223	151 007	8.10.a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0	
Immeubles de placement	22	26	8.11
Immobilisations corporelles	85 058	86 406	8.12.a
Immobilisations incorporelles	1 162	1 264	8.12.b
Ecart d'acquisition	0	0	
TOTAL DE L'ACTIF	14 168 693	13 130 326	

OCEAN
AU 31.12.2012

(en milliers d'euros)

PASSIF	2012	2011	Notes
Banques centrales	0	0	8.1.b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	47 454	28 764	8.2.b,8.4
Instruments dérivés de couverture	2 573	1 675	8.3.a
Dettes envers les Etablissements de crédit	2 200 715	1 539 293	8.1.b
Dettes envers la clientèle	8 263 719	7 739 316	8.6.b
Dettes représentées par un titre	2 268 769	2 455 143	8.13
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	
Passifs d'impôts courants	19 399	17 518	8.9.a
Passifs d'impôts différés	26 439	18 608	8.9.b
Compte de régularisation et passifs divers	197 734	205 403	8.10.b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	
Provisions	13 087	15 125	8.14
Dettes subordonnées	0	0	
<u>Capitaux Propres - Totaux</u>	1 128 804	1 109 481	
<u>Capitaux Propres - Part du Groupe</u>	1 123 318	1 104 213	
<i>Capital et Réserves liées</i>	280 148	276 745	8.15.a
<i>Réserves consolidées</i>	571 226	523 783	8.15.a
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	233 322	249 254	8.15.b
<i>Résultat de l'exercice</i>	38 622	54 431	
<u>Intérêts minoritaires</u>	5 486	5 268	
TOTAL DU PASSIF	14 168 693	13 130 326	

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	2012	2011	Notes
Intérêts et produits assimilés	456 497	443 352	8.17
Intérêts et charges assimilées	-309 325	-280 856	8.17
Commissions (produits)	111 872	114 348	8.18
Commissions (charges)	-20 753	-24 878	8.18
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-9 808	-11 379	8.19
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	12 146	14 183	8.20
Produits des autres activités	950	2 576	8.21
Charges des autres activités	-2 109	-2 125	8.21
PRODUIT NET BANCAIRE	239 470	255 221	
Charges générales d'exploitation	-158 876	-156 218	8.22, 8.22.a, 8.22.b
Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-6 863	-6 813	8.22.c
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	73 731	92 190	
Coût du risque	-18 885	-16 648	8.23
RESULTAT D'EXPLOITATION	54 846	75 542	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	
Gains ou pertes sur autres actifs	391	224	8.24
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	
RESULTAT AVANT IMPOT	55 237	75 766	
Impôts sur les bénéfices	-16 377	-21 202	8.25
RESULTAT NET	38 860	54 564	
Intérêts minoritaires	238	133	
RESULTAT NET (part du Groupe)	38 622	54 431	

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	2012	2011	Notes
Résultat net	38 860	54 564	
Ecarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-15 952	18 696	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Réévaluation des immobilisations			
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies			
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE			
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-15 952	18 696	9.1, 9.2
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	22 908	73 260	
dont part du Groupe	22 690	73 153	
dont part des intérêts minoritaires	218	107	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)		Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Réserves liées au capital		Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
(en milliers d'euros)									
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2010	289 337	6 229	472 610	230 533	0	58 622	1 057 331	3 961	1 061 292
Augmentation de capital	-18 821						-18 821	1 200	-17 621
Affectation du résultat 2009			51 172			-51 172	0		0
Distribution 2011 au titre du résultat 2010						-7 450	-7 450		-7 450
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				18 721			18 721	-26	18 695
Résultat 2011						54 431	54 431	133	54 564
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires							0		0
Autres variations			1				1		1
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2011	270 516	6 229	523 783	249 254	0	54 431	1 104 213	5 268	1 109 481
Augmentation de capital	3 403						3 403		3 403
Affectation du résultat 2011			47 442			-47 442	0		0
Distribution 2012 au titre du résultat 2011						-6 989	-6 989		-6 989
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-15 932			-15 932	-20	-15 952
Résultat 2012						38 622	38 622	238	38 860
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires							0		0
Autres variations			1				1		1
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2012	273 919	6 229	571 226	233 322	0	38 622	1 123 318	5 486	1 128 804

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Résultat net	38 860	54 564
Impôt	16 377	21 202
Résultat avant impôts	55 237	75 766
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorp.	6 862	6 813
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	9 702	-3 556
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-391	-955
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	8 257	7 828
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	24 430	10 130
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	6 025	423 780
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	46 665	-274 854
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	-230 132	-74 481
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-72 619	54 911
- Impôts versés	-22 700	-36 722
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-272 761	92 634
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	-193 094	178 530
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	17 130	14 901
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	0	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-5 021	-7 866
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	12 109	7 035
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	-3 586	-25 071
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	-3 586	-25 071
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-184 571	160 494
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-193 094	178 530
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	12 109	7 035
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-3 586	-25 071
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	471 197	310 703
Caisse, banques centrales (actif et passif)	158 502	146 143
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	312 695	164 560
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	286 626	471 197
Caisse, banques centrales (actif et passif)	108 783	158 502
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	177 843	312 695
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-184 571	160 494

	2012	2011
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	-627 132	-18 770
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	633 157	442 550
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	-472 256	-834 813
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	518 921	559 959
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat		
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	-40 287	-77 140
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente		
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture		
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	-189 845	2 659
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise		
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée		
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux dividendes reçus		
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs fin. détenus jusqu'à l'échéance		-2 000
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	17 300	15 749
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	-172	-139
- Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	2	1 291
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus		
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement		
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement		
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorp.	-5 744	-8 857
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorp.	723	991
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	3 403	-17 621
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital		
- Décaissements liés aux dividendes payés	-6 989	-7 450
- Décaissements liés aux autres rémunérations		
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus		

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 2012

• NOTE 1 – REFERENTIEL COMPTABLE

Le Groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe au sens de l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan s'inscrit dans le prolongement des décisions nationales et publie ainsi ses comptes consolidés en normes IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le

format préconisé par la recommandation n° 2009-R-04 du Conseil National de la Comptabilité relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Le Groupe a choisi d'anticiper au 1^{er} janvier 2012 la norme IAS 19R, publiée au JOUE du 5 juin 2012 et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2013. Cf. note 5.11.

Les informations relatives à la gestion des risques et à la crise financière figurent dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Océan.

• NOTE 2 – FAITS MARQUANTS

Afin de se doter d'un gisement supplémentaire de collatéral éligible à l'Eurosystème, le Groupe Crédit Mutuel Océan et le Groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie ont décidé de créer un Fonds Commun de Titrisation (FCT Zéphyr Home Loans), d'un montant initial de 1 Md€ dont les parts ont été souscrites à parité par chacun des deux Caisses Fédérales des deux Groupes. Le FCT porte à son actif des crédits garantis par des prêts à l'habitat des caisses locales des deux Groupes.

Cette opération se traduit principalement dans les comptes annuels 2012 par :

- A l'actif, des prêts d'un montant de 500 M€, ainsi qu'un dépôt de garantie de 7,5 M€ ;
- Au passif, le refinancement par emprunts d'un montant global de 500 M€ ;
- En engagements hors bilan, des contrats d'échange de taux pour un montant total de 2 900 M€.

• NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 – DETERMINATION DU PERIMETRE

• Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan est constituée de la Fédération du Crédit Mutuel Océan, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) et de l'ensemble des Caisses Locales à vocation générale affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Océan.

• Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27R, IAS 28 et IAS 31.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou soit le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité

consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Des sociétés contrôlées par le Groupe, mais n'exerçant pas d'activité bancaire, n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation, en raison de la faiblesse de leur signification comparativement à l'ensemble des comptes consolidés et de l'intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle.

Les sociétés, filiales ou sous-filiales, sont exclues du périmètre lorsqu'elles satisfont deux des trois critères suivants :

- Résultat de la filiale en valeur absolue < ou = 1 % du résultat consolidé N-1,
- Total du bilan < ou = 1 % du total de bilan consolidé N-1,
- Chiffre d'affaires < ou = 5 % du produit net bancaire N-1.

Ainsi, pour 2012, ne sont pas consolidées :

	Résultat net	Total bilan	Chiffre d'affaires
SARL Océan Transactions (agence immobilière)	25	289	283
SARL Courtage Océan (courtage en assurances)	82	371	243
SA Tourisme Océan (agence de voyage)	-70	2	0
SARL CMO Equipement (location de biens mobiliers)	0	18	0
GIE CMO Relations (organisme répartiteur de frais)	0	64	119 147
Fondation Créavenir Océan (prêts d'honneur)	36	821	0

• Variations du périmètre

Le FCT Zéphry Home Loans, créé en 2012 et détenu à 50 % par le Groupe Crédit Mutuel Océan, a été consolidé pour la première fois au

31 décembre 2012 par intégration proportionnelle, le contrôle exercé sur cette filiale étant conjoint.

3.2 – COMPOSITION DU PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel Océan est le suivant :

	31.12.2012				31.12.2011			
	% contrôle	% intérêt	Méthode	Contribut° au résultat consolidé	% contrôle	% intérêt	Méthode	Contribut° au résultat consolidé
Etablissements de crédits								
Mère			-	35 613			-	52 500
Réseau du CMARO	100,00	100,00	IG	137	100,00	100,00	IG	126
Autres entreprises à caractère financier								
SCI UNION IMMOBILIERE OCEAN	100,00	100,00	IG	333	100,00	100,00	IG	328
SCI MERLET IMMOBILIER	100,00	100,00	IG	-13	100,00	100,00	IG	-60
SAS OCEAN PARTICIPATIONS	90,00	90,00	IG	2 146	90,00	90,00	IG	1 194
SNC SODELEM SERVICES	100,00	100,00	IG	406	100,00	100,00	IG	343
FCT ZEPHYR HOME LOANS	50,00	50,00	IP	0	-	-	-	-
TOTAL				38 622				54 431

Méthodes : IG = Intégration globale, IP = Intégration proportionnelle.

La contribution au résultat consolidé représente la part du Groupe.

Les filiales consolidées sont les suivantes :

- le réseau du CREDIT MUTUEL AGRICOLE et RURAL OCEAN (CMARO) constitué d'une caisse de « second degré » et de trois caisses départementales dites de « premier degré ». En date du 26 novembre 2012, l'agrément en qualité de banque mutualiste, prestataire de services d'investissement, a été retiré au réseau du CMARO.

- la SAS OCEAN PARTICIPATIONS dont l'activité consiste en l'intervention en fonds propres ; cette société bénéficie du régime des sociétés de capital-risque,

- la SNC SODELEM SERVICES qui commercialise des cartes bancaires privatives,

- le Fonds Commun de Titrisation ZEPHYR HOME LOANS,

- la Société Civile Immobilière UNION IMMOBILIERE OCEAN, filiale de la Fédération et de plusieurs Caisses Locales,

- la Société Civile Immobilière MERLET IMMOBILIER, société filiale du Groupe.

Ces deux dernières sociétés sont propriétaires d'immeubles donnés en location à la société mère.

• NOTE 4 – PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

4.1 – METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

- **Intégration globale**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

- **Intégration proportionnelle**

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entité consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entité consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté. Elle s'applique pour toutes les entités

sous contrôle conjoint, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

- **Mise en équivalence**

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous influence notable.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27R et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

4.2 – DATE DE CLOTURE

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs

comptes sociaux au 31 décembre.

4.3 – ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

4.4 – CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Le Groupe ne détient pas de filiale étrangère.

4.5 – ECARTS D'ACQUISITION

Il n'y a pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2012.

• NOTE 5 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le Groupe concernent :

- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation ;
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture, réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif

des positions à taux fixe autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le Groupe ;

- le Groupe n'a pas utilisé l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance. A noter que des reclassements vers les actifs disponibles à la vente sont également possibles.

5.1 – PRETS ET CREANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au

coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

5.2 – DEPRECIATION DES PRETS ET CREANCES ET PROVISION SUR ENGAGEMENT DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

• Dépréciation et provision individuelle sur les prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêt par contrat.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou 6 mois pour l'immobilier, les collectivités locales, ou de

comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un événement de perte. De même, lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues, ou lorsqu'il y a déchéance du terme, ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances, et la provision est positionnée

au passif dans le poste « Provisions » pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

- **Dépréciation collective sur les prêts et créances**

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle sont regroupés par portefeuilles homogènes. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours.

5.3 – CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

5.4 – TITRES

- **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

- ♦ **Instruments négociés sur un marché actif**

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un

La dépréciation est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat.

Sur décision des organes dirigeants, une provision pour risques sectoriels a été comptabilisée en 2012, sur des activités à risque conjoncturel et faisant l'objet d'une surveillance spécifique. Elle a été calculée en retenant les mêmes paramètres que ci-dessus et concerne les encours sous surveillance notés D-. L'impact de la provision sectorielle sur le résultat de l'exercice 2012, en coût du risque, s'élève à 1,6 M€.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

- **Opérations de location financement preneur**

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

- ♦ **Instruments négociés sur un marché non actif**

Lorsqu'un marché est illiquide, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, intégrant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait (crédit, liquidité). Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

• Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques,
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix),
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables).

Compte tenu de la diversité des instruments valorisés en niveau 3 et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque.

• Classification des titres

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion du Groupe et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

♦ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critère de classement et règles de transfert

Le classement de titres dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Les conditions de marché peuvent conduire le

Groupe à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du Groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, et au respect des critères inhérents à la définition de la catégorie comptable des « Prêts et créances » (pas de cotation sur un marché actif). Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle leur impact sur le résultat du Groupe.

b) Instruments en juste valeur sur option

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan n'a pas utilisé cette option.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

En cas de transfert, vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa

date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

♦ **Actifs et passifs financiers disponibles à la vente**

Critère de classement et règles de transfert

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « Prêts et créances », ni en « Actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « Juste valeur par résultat ».

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en « Prêts et créances », en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

En cas de transfert de titre de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, et en l'absence de dépréciation, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation et risque de crédit

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le Groupe considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

♦ **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Critère de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les

garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

♦ **Prêts et créances**

Critère de classement et règles de transfert

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « Prêts et créances », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente », selon l'amendement IAS 39.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la note 5.1.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

5.5 – DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

• Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

• Classification des dérivés et comptabilité de couverture

♦ Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

♦ Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.

La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie ; elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %. Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs

financiers disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des

dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

5.6 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunts obligataires...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées, à

l'origine, à leur valeur d'émission, le cas échéant diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.7 – DISTINCTION DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures

composant l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

5.8 – PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux (cf. note 5.11),
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement (cf. note 5.9).

5.9 – DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêtés suivants au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

• Contrats d'épargne réglementée

Les Comptes Epargne Logement (CEL) et les Plans Epargne Logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant

assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

5.10 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts, les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

5.11 – AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19R que le Groupe applique par anticipation. Les nouvelles dispositions se traduisent pour :

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, par :
 - la constatation immédiate des écarts actuariels en gains et pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, et des modifications de régime en résultat,
 - l'application, aux actifs du régime, du taux d'actualisation de la dette,
 - un renforcement des informations à présenter en annexe ;
- les avantages à court terme, par une nouvelle définition visant les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel ils ont été rendus.

Pour le Groupe Crédit Mutuel Océan, l'application anticipée d'IAS 19R n'a pas généré d'impacts quant à la constatation des écarts actuariels tant sur l'exercice 2012 que sur les exercices précédents.

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Charges de personnel », à l'exception de la part résultat des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

• Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit de régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les accords salariaux en vigueur au Crédit Mutuel Océan prévoient le versement d'une indemnité de fin de carrière payée lors du départ en retraite des personnels.

En couverture de cet engagement, depuis le 1^{er} janvier 1994, le Groupe Crédit Mutuel Océan a souscrit une assurance « indemnités fin de carrière » gérée par un organisme indépendant du Groupe.

Le montant atteint par le fonds d'assurance (8,3 M€) couvrant les besoins évalués au 31 décembre 2012, il n'y a eu aucun versement complémentaire dans l'exercice.

Les engagements sont calculés selon la

méthode des unités de crédits projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires ;
- le taux de mobilité des salariés, sur la base du ratio moyen sur 6 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et les liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

• Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du Groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

- **Avantages à court terme**

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

5.12 – IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement correspondent à quelques biens immobiliers utilisés hors exploitation et qui sont donnés en location. Ils sont enregistrés, de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée

des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Aménagements des terrains	: 25 ans
- Constructions – gros œuvre structure	: 25 ans
- Constructions – équipements	: 15-25 ans
- Agencements et installations	: 5-10 ans
- Mobilier et matériel de bureau	: 10 ans
- Matériel de sécurité	: 3-10 ans
- Matériel roulant	: 3-5 ans
- Matériel informatique	: 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne	: 1-3 ans
--	-----------

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Compte tenu de la faiblesse du poste « Immeubles de placement », il n'est pas fait d'évaluation de la juste valeur.

5.13 – COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. note 5.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

5.14 – IMPOTS SUR LES RESULTATS

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le Groupe comptabilise la Contribution Economique Territoriale (CET), composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

• Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

• Intégration fiscale

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) a opté pour le régime d'intégration fiscale avec sa filiale SARL CMO Equipement (société non consolidée).

5.15 – INTERETS PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT DE CERTAINS PRETS

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

5.16 – GARANTIES FINANCIERES ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, c'est-à-dire en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

5.17 – OPERATIONS EN DEVICES

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

- **Actifs ou passifs financiers monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

- **Actifs ou passifs financiers non monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat, ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

5.18 – JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES DANS L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées

principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif (la distinction entre marché actif / marché non actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement). Cf. note 5.4 ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciations durables ;
- dépréciation sur créances ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels ;
- impôts différés actifs.

Les estimations les plus importantes sont indiquées dans l'annexe.

• NOTE 6 – INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe Crédit Mutuel Océan est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci.

Conformément au reporting interne, le Groupe n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

• NOTE 7 – NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUEES DU FAIT DE LA DATE DE SURVENANCE

Normes IAS/ IFRS	Nom de la norme	Date d'application obligatoire	Conséquence de l'application
IAS1 Amendements	Présentation des éléments de détail des OCI	01/01/2013	Limitée.
IFRS 7 Amendements	Compensation des actifs et passifs financiers	01/01/2013	Limitée.
IAS 32 Amendements	Compensation des actifs et passifs financiers	01/01/2014	Limitée.
IFRS 10/11/12 IAS 28	Normes relatives à la consolidation et à l'information financière des entités non consolidées	01/01/2014	Limitée.
IFRS 13	Evaluation à la juste valeur	01/01/2013	Limitée.

• NOTE 8 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

8.1 – CAISSES, BANQUES CENTRALES

8.1.a – PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2012	2011
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	74 584	127 466
<i>dont réserves obligatoires</i>	74 556	127 403
Caisse	34 227	31 099
TOTAL	108 811	158 565
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	1 617 372	1 462 848
Autres comptes ordinaires	7 552	34
Prêts	539 844	68 384
Autres créances	227 870	341 517
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Pensions	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Créances rattachées	34 049	31 176
Dépréciations	0	0
TOTAL	2 426 687	1 903 959

A la ligne "Prêts - 2012", figurent deux prêts pour 500 M€ mis en place dans le cadre de l'opération de création du FCT Zéphyr Home Loans.

8.1.b – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2012	2011
Banques centrales		
Banques centrales	0	0
TOTAL	0	0
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	1 031	785
Emprunts	869 410	104 167
Autres dettes	1 303 877	1 408 634
Pensions	0	0
Dettes rattachées	26 397	25 707
TOTAL	2 200 715	1 539 293

A la ligne "Emprunts - 2012", figurent deux emprunts pour 500 M€ destinés au financement des titres souscrits auprès du FCT Zéphyr Home Loans.

8.2 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

8.2.a – ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2012			2011		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Titres	0	0	0	0	0	0
Effets publics	0		0	0		0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
<i>Cotés</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Non cotés</i>	0	0	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	0	0
<i>Cotés</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Non cotés</i>	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de transaction	19 550	0	19 550	6 596	0	6 596
Autres actifs financiers		0	0		0	0
<i>dont pensions</i>		0	0		0	0
TOTAL	19 550	0	19 550	6 596	0	6 596

8.2.b – PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2012	2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	47 454	28 764
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	47 454	28 764

8.2.c – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

	2012				Transfert N1 => N2	Transfert N2 => N1
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		
Actifs financiers	130 634	580 907	363 907	1 075 448	0	0
Disponibles à la vente	130 634	561 324	363 907	1 055 865	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	26 240	0	0	26 240	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	561 324	0	561 324	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	104 394	0	36 610	141 004	0	0
Participations et ATDLT	0	0	5 827	5 827	0	0
Parts entreprises liées	0	0	321 470	321 470	0	0
Transaction	0	19 550	0	19 550	0	0
Dérivés et autres actifs financiers	0	19 550	0	19 550	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	33	0	33	0	0
Passifs financiers	0	50 027	0	50 027	0	0
Transaction	0	47 454	0	47 454	0	0
Dérivés et autres passifs financiers	0	47 454	0	47 454	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	2 573	0	2 573	0	0

Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – Détail du niveau 3

	2012				
	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Remboursements
Actifs financiers	387 234	5 651	153	-1 097	0
Disponibles à la vente	387 234	5 651	153	-1 097	0
Actions, TAP et autres T.R.V.	32 145	5 632	0	-1 095	0
Participations et ATDLT	5 237	19	0	-2	0
Parts entreprises liées	349 852	0	153	0	0
Transaction	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0
Passifs financiers	0	0	0	0	0
Transaction	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0

	2012					
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
Actifs financiers	-361	-27 964	291	363 907	0	0
Disponibles à la vente	-361	-27 964	291	363 907	0	0
Actions, TAP et autres T.R.V.	-362	290	0	36 610	0	0
Participations et ATDLT	1	-5	577	5 827	0	0
Parts entreprises liées	0	-28 249	-286	321 470	0	0
Transaction	0	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers	0	0	0	0	0	0
Transaction	0	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0

8.3 – COUVERTURE

8.3.a – INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

	2012		2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)	0	0	0	0
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	33	2 573	247	1 675
TOTAL	33	2 573	247	1 675

8.3.b – ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	2012	2011	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
d'actifs financiers	2 540	1 428	1 112
de passifs financiers	0	0	0

8.4 – ANALYSE DES INSTRUMENTS DERIVES

	2012			2011		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction	3 790 851	19 550	47 454	1 154 372	6 596	28 764
Instrument de taux						
Swaps	3 743 793	19 375	47 279	1 063 769	6 399	28 567
Autres contrats fermes	100	0	0	700	0	0
Options et instruments conditionnels	26 490	175	175	64 282	197	197
Instrument de change						
Swaps	5 180	0	0	5 556	0	0
Autres contrats fermes	15 288	0	0	20 004	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Autres que taux et change						
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	61	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	100 000	33	2 573	100 000	247	1 675
Couverture de Fair Value Hedge						
Swaps	100 000	33	2 573	100 000	247	1 675
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge						
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3 890 851	19 583	50 027	1 254 372	6 843	30 439

A la rubrique "Instruments dérivés de transaction - Instruments de taux - Swaps - Notionnel - 2012", figurent pour 2 900 M€ de contrats conclus dans le cadre de la mise en place du FCT Zéphyr Home Loans.

8.5 – ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	2012	2011
Effets publics	25 946	13 896
Obligations et autres titres à revenu fixe	551 511	507 310
Cotés	524 393	474 646
Non cotés	27 118	32 664
Actions et autres titres à revenu variable	141 004	135 623
Cotés	104 394	103 478
Non cotés	36 610	32 145
Titres immobilisés	326 080	354 241
Titres de participation	1 845	1 826
Autres titres détenus à long terme	2 961	2 967
Parts dans les entreprises liées	321 274	349 448
Créances rattachées	11 323	10 373
TOTAL	1 055 864	1 021 443
<i>dont :</i>		
<i>Plus ou moins values latentes brutes constatées en capitaux propres</i>	233 322	249 254
<i>Obligations dépréciées</i>	0	0
<i>Dépréciation</i>	-1 266	-1 188

8.6 – CLIENTELE

8.6.a – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

	2012	2011
Créances saines	9 979 666	9 529 105
Créances commerciales	20 001	24 784
Autres concours à la clientèle	9 926 060	9 470 628
<i>Crédit à l'habitat</i>	6 426 181	6 107 143
<i>Autres concours et créances diverses dont pensions</i>	3 499 879	3 363 485
Créances rattachées	33 605	33 693
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	229 055	206 646
CREANCES BRUTES	10 208 721	9 735 751
Dépréciations individuelles	-118 615	-108 611
Dépréciations collectives	-8 547	-6 911
CREANCES NETTES DE DEPRECIATION	10 081 559	9 620 229
<i>dont :</i>		
<i>Prêts participatifs</i>	0	0
<i>Prêts subordonnés</i>	0	0

8.6.b – DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	2012	2011
Comptes d'épargne à régime spécial	5 315 651	5 095 621
à vue	3 599 119	3 387 938
à terme	1 716 532	1 707 683
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	11 614	12 283
Sous-total	5 327 265	5 107 904
Comptes ordinaires	1 388 636	1 418 109
Comptes et emprunts à terme	1 507 522	1 179 158
Pensions	0	0
Dettes rattachées	40 296	34 145
Sous-total	2 936 454	2 631 412
TOTAL	8 263 719	7 739 316

8.7 – ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

	2012	2011
Titres	29 361	46 553
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 361	46 553
Cotés	29 361	46 553
Non cotés	0	0
Créances rattachées	223	531
TOTAL BRUT	29 584	47 084
dont actifs dépréciés	0	0
Dépréciations	0	0
TOTAL NET	29 584	47 084

8.8 – CADRAGE DES DEPRECIATIONS

	31.12.2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	31.12.2012
Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	-115 522	-36 661	7 174	17 847	-127 162
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-1 188	-78	0	0	-1 266
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	0	0	0	0	0
TOTAL	-116 710	-36 739	7 174	17 847	-128 428

8.9 – IMPOTS

8.9.a – IMPOTS COURANTS

	2012	2011
Actif (par résultat)	93 982	97 062
Passif (par résultat)	19 399	17 518

8.9.b – IMPOTS DIFFERES

	2012	2011
Actif (par résultat)	43 618	35 010
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	26 439	18 608

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	2012		2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
PV/MV différés sur titres disponibles à la vente		26 439		18 608
Provisions	15 766		9 181	
Autres décalages temporaires	27 852		25 829	
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	43 618	26 439	35 010	18 608

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Le taux de l'impôt différé est de 36,10 %.

8.10 – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

8.10.a – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	2012	2011
Comptes de régularisation actif	112 721	85 524
Valeurs reçues à l'encaissement	25 143	35 006
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Produits à recevoir	2 124	2 349
Comptes de régularisation divers	85 454	48 169
Autres actifs	107 502	65 483
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0
Dépôts de garantie versés	20 034	17
Débiteurs divers	87 468	64 866
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	0	600
Autres actifs d'assurance	0	0
TOTAL	220 223	151 007

8.10.b – COMPTE DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	2012	2011
Comptes de régularisation passif	177 125	192 517
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	0
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Charges à payer	31 044	30 125
Produits constatés d'avance	113 242	119 663
Comptes de régularisation divers	32 839	42 729
Autres passifs	20 609	12 886
Comptes de règlement sur opérations sur titres	16	165
Versements restant à effectuer sur titres	0	0
Créditeurs divers	20 593	12 721
Autres passifs d'assurance	0	0
TOTAL	197 734	205 403

8.11 – IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31.12.2011	Augmen- tation	Dimi- nution	Autres variations	31.12.2012
Coût historique	317	0	0	0	317
Amortissement et dépréciation	-291	-4	0	0	-295
MONTANT NET	26	-4	0	0	22

8.12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

8.12.a – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31.12.2011	Augmen- tation	Dimi- nution	Autres variations	31.12.2012
Coût historique	153 446	5 731	-4 580	0	154 597
Immobilisations corporelles en cours	5 539	5 624	0	-8 553	2 610
Terrains d'exploitation	4 596	95	-153	0	4 538
Constructions d'exploitation	124 703	12	-2 908	7 916	129 723
Autres immobilisations corporelles	18 608	0	-1 519	637	17 726
Amortissement et dépréciation	-67 040	-6 782	4 283	0	-69 539
Constructions d'exploitation	-52 382	-5 819	2 792	0	-55 409
Autres immobilisations corporelles	-14 658	-963	1 491	0	-14 130
MONTANT NET	86 406	-1 051	-297	0	85 058

8.12.b – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31.12.2011	Augmen- tation	Dimi- nution	Autres variations	31.12.2012
Coût historique	2 358	13	-349	0	2 022
Immobilisations incorporelles en cours	0	7	0	0	7
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	2 358	6	-349	0	2 015
Logiciels	1 261	6	-314	0	953
Autres	1 097	0	-35	0	1 062
Amortissement et dépréciation	-1 094	-80	314	0	-860
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	-1 094	-80	314	0	-860
Logiciels	-1 094	-80	314	0	-860
Autres	0	0	0	0	0
MONTANT NET	1 264	-67	-35	0	1 162

8.13 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	2012	2011
Bons de caisse	26 785	21 903
TMI & TCN	2 216 650	2 407 003
Emprunts obligataires	0	0
Dettes rattachées	25 334	26 237
TOTAL	2 268 769	2 455 143

8.14 – PROVISIONS

	31.12.2011	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2012
Provisions pour risques						
Sur engagements par signatures	2 874	1 145	0	-1 038	0	2 981
Provisions pour impôts	0	56	0	0	0	56
Provisions pour litiges	1 087	237	0	-32	-865	427
Provisions pour risques sur créances clientèle	3 800	2 150	0	-3 600	0	2 350
Autres provisions						
Provision Epargne Logement	6 453	0	0	-1 605	0	4 848
Provisions pour éventualités diverses	250	839	-143	-107	865	1 704
Provisions pour engagement de retraite et avantages similaires	661	60	0	0	0	721
TOTAL	15 125	4 487	-143	-6 382		13 087

Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+ 10 ans	TOTAL
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	354 112	458 220	286 633	1 098 965
Montant des provisions sur PEL			634	634
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				207 558
Montant des provisions sur CEL				1 608
Dotations Provisions EL				0
Reprises Provisions EL				1 605
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				83 699
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				2 606

Engagements de retraite et avantages similaires

	31.12.2011	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31.12.2012
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite	661	60	0	721
Indemnités de fin de carrière	0	0	0	0
Compléments de retraite	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	661	60	0	721
Engagement au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés	0	0	0	0
Engagements	0	0	0	0

Principales hypothèses actuarielles retenues

	2012	2011
Taux d'actualisation	2,80%	3,76%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	2,95%	2,97%

En 2012, le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle

	31.12.2011	Coût des services rendus	Coûts / Produits financiers	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations assurance	31.12.2012
Engagements	7 184	305	270	8			7 767
Contrat d'assurance	8 607		373		-673	0	8 307

Au 31 décembre 2012, la différence positive entre la valeur du fonds et la dette actuarielle n'a pas fait l'objet de comptabilisation d'un actif.

Variation de la juste valeur des actifs du régime

	31.12.2011	Effet de l'actualisation	Ecarts actuariels	Rendement des actifs du régime	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2012
Juste valeur des actifs du régime	9 365	393	1 126	-8	0	-673	10 203

Position nette

	2012	2011
Dette actuarielle	7 767	7 184
Juste valeur des actifs régime	10 203	9 365
Plafonnement de l'actif	0	0
SOLDE NET	2 436	2 181

Détails de la juste valeur des actifs du régime

	2012			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	8 088	1 182	86	756
Actifs non cotés sur un marché actif	0	40	51	0
TOTAL	8 088	1 222	137	756

	2011			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	7 574	1 023	0	634
Actifs non cotés sur un marché actif	0	41	93	0
TOTAL	7 574	1 064	93	634

Engagements de retraite à prestations définies

	Durée moyenne pondérée (années)
Indemnités de fin de carrière	15,47

8.15 – RESERVES LIEES AU CAPITAL ET RESERVES

8.15.a – CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (hors résultat et gains et pertes latents)

	2012	2011
Capital et réserves liées au capital	280 148	276 745
Capital	273 919	270 516
Prime d'émission	6 229	6 229
Réserves consolidées	571 226	523 783
Réserves consolidées groupe	559 242	513 064
Report à nouveau	11 984	10 719
TOTAL	851 374	800 528

8.15.b – GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES

	2012	2011
Gains ou pertes latents ou différés (1) liés aux :		
Actifs disponibles à la vente	233 322	249 254
Dérivés de couverture (CFH)	0	0
TOTAL	233 322	249 254

(1) Soldes nets d'I.S.

8.16 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Engagements donnés	2012	2011
Engagements de financement :		
en faveur d'établissements de crédit	48 809	44 809
en faveur de la clientèle	1 264 006	1 163 337
Engagements de garantie :		
d'ordre d'établissements de crédit	149 764	81 803
d'ordre de la clientèle	115 398	116 557
Engagements sur titres :		
titres acquis avec faculté de reprise	0	0
autres engagements	70 368	473

Engagements reçus	2012	2011
Engagements de financement :		
reçus d'établissements de crédit	0	0
reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie :		
reçus d'établissements de crédit	855 020	816 237
reçus de la clientèle	71 728	63 956
Engagements sur titres :		
titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
autres engagements	370	473

Actifs donnés en garantie de passif	2012	2011
Titres prêtés	0	0
Dépôts et garantie sur opérations de marché	20 034	17
Titres et valeurs donnés en pension	0	0

En 2012, dépôt de garantie sur opération de marché à terme pour 12,5 M€ et dépôt BFCM pour 7,5 M€.

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.17 – INTERETS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILES

	2012		2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit et banques centrales	44 069	-53 416	43 790	-46 925
Clientèle	395 055	-188 071	380 112	-161 422
Instruments dérivés de couverture	1 309	-4 960	2 505	-5 559
Actifs financiers disponibles à la vente	15 024	0	15 199	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 040	0	1 746	0
Dettes représentées par un titre	0	-62 878	0	-66 950
Dettes subordonnées	0	0	0	0
TOTAL	456 497	-309 325	443 352	-280 856
<i>dont :</i>				
<i>Produits et charges d'intérêts calculés au TIE</i>	<i>455 188</i>	<i>-304 365</i>	<i>440 847</i>	<i>-275 297</i>
<i>Sur passifs au coût amorti</i>		<i>-304 365</i>		<i>-275 297</i>

8.18 – COMMISSIONS

	2012		2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 386	-75	1 415	-88
Clientèle et prestations de service	104 746	-20 090	105 786	-24 475
Titres	5 671	-586	7 067	-313
<i>dont actifs gérés pour compte de tiers</i>	<i>4 021</i>		<i>5 072</i>	
Instruments dérivés	1	-2	1	-2
Change	60	0	63	0
Engagements de financement et de garantie	8	0	16	0
TOTAL	111 872	-20 753	114 348	-24 878

8.19 – GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2012	2011
Instruments de transaction	-10 138	-11 452
Instruments à la juste valeur sur option	0	0
Inefficacité sur couverture de juste valeur (FVH)	218	-12
<i>Variation de juste valeur des éléments couverts</i>	<i>1 113</i>	<i>1 201</i>
<i>Variation de juste valeur des éléments de couverture</i>	<i>-895</i>	<i>-1 213</i>
Résultat de change	112	85
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	-9 808	-11 379
<i>dont dérivés de transactions</i>	<i>-10 139</i>	<i>-11 460</i>

8.20 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	2012			Total
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	911	1 212	0	2 123
Titres immobilisés	10 101	0	-78	10 023
Autres	0	0	0	0
TOTAL	11 012	1 212	-78	12 146

	2011			Total
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	388	898	0	1 286
Titres immobilisés	12 270	731	-104	12 897
Autres	0	0	0	0
TOTAL	12 658	1 629	-104	14 183

8.21 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	2012	2011
Produits des autres activités	950	2 576
Produits sur location	37	36
Charges refacturées	161	237
Autres produits	752	2 303
Charges des autres activités	-2 109	-2 125
Immeubles de placement : dotation aux amortissements	-4	-4
Immeubles de placement : moins values de cession	0	0
Autres charges	-2 105	-2 121
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	-1 159	451

8.22 – FRAIS GENERAUX

	2012	2011
Charges de personnel	-100 613	-98 637
Autres charges	-65 126	-64 394
TOTAL	-165 739	-163 031

8.22.a – CHARGES DE PERSONNEL

	2012	2011
Salaires et traitements	-57 115	-55 573
Charges sociales	-28 346	-26 096
Intéressement et participation des salariés	-7 743	-9 674
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-7 409	-7 294
TOTAL	-100 613	-98 637

Effectif moyen

L'effectif moyen du Groupe, en équivalent temps plein, est de 1 436 en 2012. Cet effectif comprend les personnels « banque » en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée

déterminée à l'exception de ceux en remplacement. Il n'inclut pas les salariés en contrat d'apprentissage ni ceux en formation par alternance.

	2012	2011
Non cadres	933	918
Cadres	503	515
TOTAL	1 436	1 433

Les droits individuels à la formation (DIF), acquis par les salariés au 31 décembre 2012,

représentent 149 121 heures.

8.22.b – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2012	2011
Impôts et taxes	-7 100	-6 381
Services extérieurs	-51 509	-51 536
Autres charges diverses	346	336
TOTAL	-58 263	-57 581

8.22.c – DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2012	2011
Amortissements :	-6 863	-6 813
Immobilisations corporelles	-6 783	-6 739
Immobilisations incorporelles	-80	-74
Dépréciations :	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-6 863	-6 813

8.23 – COUT DU RISQUE

2012	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-38 966	27 382	-5 942	-1 632	273	-18 885
Sous-total	-38 966	27 382	-5 942	-1 632	273	-18 885
AFS - DALV	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
TOTAL	-38 966	27 382	-5 942	-1 632	273	-18 885

2011	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-40 221	40 803	14 413	-3 103	292	-16 642
Sous-total	-40 221	40 803	14 413	-3 103	292	-16 642
AFS - DALV	0	0	0	0	0	0
Autres	-6	0	0	0	0	-6
TOTAL	-40 227	40 803	14 413	-3 103	292	-16 648

8.24 – GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	2012	2011
Immobilisations corporelles et incorporelles	391	224
MV de cession	-219	-202
PV de cession	610	426
PV / MV sur titres consolidés cédés	0	0
TOTAL	391	224

8.25 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Décomposition de la charge d'impôt

	2012	2011
Charges d'impôt exigible	-25 181	-25 029
Charges d'impôt différé	8 608	3 825
Ajustement au titre des exercices antérieurs	196	2
TOTAL	-16 377	-21 202

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	2012	2011
Taux d'impôt théorique	36,10%	36,10%
Impact des régimes spécifiques des SCR	-1,95%	-0,88%
Impact des taux d'imposition spécifiques (taux réduit)	0,00%	-0,35%
Décalages permanents	7,33%	4,68%
Autres	-11,83%	-11,57%
TAUX D'IMPOT EFFECTIF	29,65%	27,98%
RESULTAT TAXABLE (1)	55 237	75 766
CHARGE D'IMPOT	-16 377	-21 202

(1) Résultat avant impôt des sociétés intégrées globalement.

• **NOTE 9 – INFORMATIONS SUR L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES**

9.1 – RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

	Mouvements 2012	Mouvements 2011
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
Sous-total	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	-356	-103
Autres mouvements	-15 596	18 799
Sous-total	-15 952	18 696
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
Sous-total	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0
TOTAL	-15 952	18 696

9.2 – IMPOT RELATIF A CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

	2012			2011		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Ecarts de conversion	0	0	0	0	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-8 120	-7 832	-15 952	21 568	2 872	18 696
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0	0	0	0	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-8 120	-7 832	-15 952	21 568	2 872	18 696

• NOTE 10 – AUTRES INFORMATIONS

10.1 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe Crédit Mutuel Océan sont les sociétés consolidées au niveau national. Les transactions réalisées entre le Groupe Crédit Mutuel Océan et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

Sont reprises dans le tableau ci-dessous les données relatives à ces opérations réciproques

lorsqu'elles concernent les sociétés du Groupe Crédit Mutuel consolidées nationalement par intégration globale (IG) ainsi que les sociétés sur lesquelles le Groupe Crédit Mutuel Océan exerce une contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle (IP)), pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles il exerce une influence notable, mises en équivalence (MEE).

	2012			2011		
	Entités consolidées par IG	Entités consolidées par IP	Entités consolidées par MEE	Entités consolidées par IG	Entités consolidées par IP	Entités consolidées par MEE
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	916 132	0	0	538 895	0	0
dont comptes ordinaires	7 500	0	0	0	0	0
Prêts et créances à la clientèle	0	0	0	0	0	0
Actifs à la juste valeur par résultat	15 956	0	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	114 855	0	0	138 075	0	0
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	27 358	0	0	38 563	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Actifs divers	7 500	0	0	0	0	0
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	2 170 029	0	0	1 510 680	0	0
dont comptes ordinaires	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	21 166	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	590 690	0	0	610 000	0	0
Intérêts reçus	4 774	0	0	8 842	0	0
Intérêts versés	-65 969	0	0	-62 690	0	0
Commissions reçues	37 560	0	0	35 426	0	0
Commissions versées	-3 568	0	0	-4 268	0	0
Gains/pertes nets sur actifs financiers DALV et JVR	7 304	0	0	10 171	0	0
Autres produits et charges	0	0	0	0	0	0
PNB	-18 720	0	0	-12 519	0	0
Frais généraux	-18 027	0	0	-14 523	0	0
Engagements de financement donnés	0	0	0	0	0	0
Engagements de garantie donnés	142 407	0	0	79 455	0	0
Engagements de financement reçus	0	0	0	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	0	0	0	0	0

10.2 – JUSTE VALEUR

• Evaluation des éléments de bilan à la juste valeur

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2012. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les

comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

La valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

	2012			2011		
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins valeurs latentes	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins valeurs latentes
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 255 858	2 426 687	-170 829	1 741 191	1 903 959	-162 768
Prêts et créances à la clientèle	10 585 471	10 081 559	503 912	9 843 783	9 620 229	223 554
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	30 111	29 584	527	47 463	47 084	379
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	2 204 786	2 200 715	-4 071	1 595 598	1 539 293	-56 305
Dettes envers la clientèle	7 728 020	8 263 719	535 699	7 051 632	7 739 316	687 684
Dettes représentées par un titre	2 335 636	2 268 770	-66 866	2 477 799	2 455 143	-22 656
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

10.3 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes, au titre du contrôle légal des

comptes, s'élève à 232 K€ pour l'exercice 2012.

10.4 – REMUNERATION DU CAPITAL

L'entité consolidante a prévu de verser hors Groupe CMO les rémunérations suivantes :

- rémunération des parts B : 6 213 K€,

- rémunération des actions d'actionnaires non coopérateurs : 340 K€.

En application du Règlement CRC 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable, le rapport de gestion sur les comptes consolidés est disponible à l'adresse suivante :

CAISSE FEDERALE du CREDIT MUTUEL OCEAN - Direction Financière - Service Comptabilités
34, rue Léandre Merlet - B.P. 17 - 85001 - LA ROCHE SUR YON Cedex

Groupe Crédit Mutuel Océan

Siège social : 34 rue Léandre Merlet, 85 001 La Roche sur Yon

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

MAZARS

STREGO

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Océan, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (note 5.2 et 5.8 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et collective.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité selon les différentes approches (note 5.4 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments communiqués relatifs aux principales lignes du portefeuille.
- Votre Groupe détient des positions sur titres sur instruments financiers. Les notes 5.4, 5.5 et 5.6 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Nantes et Courbevoie, le 11 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS


PIERRE MASIERI

STREGO


PATRICK HANIASY

Crédit Mutuel

Océan

Le Crédit Mutuel agit pour le protection de l'environnement en imprimant ce document sur un papier recyclé.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan - Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable
RCS La Roche/Yon B 307 049 015 - Intermédiaire d'assurance n° ORIAS 07 027 974, consultable sous www.orias.fr
34 rue Léandre Merlet - 85000 La Roche/Yon - Tel. 02 51 47 53 00 - Crédit photo : CMO - J. Boulassière - 04/2013.

